

Visite d'un pigeonnier à Fougéré



Afin d'enclencher un travail sur la problématique des pigeons en ville, les élus de Beaufort-en-Anjou se sont rendus, fin juin, dans la commune de Fougéré pour rencontrer M. Leclerc, élu de Baugé-en-Anjou et délégué à l'environnement.

Ce rendez-vous était l'occasion de découvrir la démarche engagée par cette commune avec la présentation du pigeonnier installé depuis 1 an.

La prolifération des pigeons pose des problématiques sanitaires, de propreté et de dégâts sur le patrimoine. La commission Environnement et Développement durable a donc entamé une réflexion sur cette problématique afin de réfléchir à des solutions pérennes.

Principe de fonctionnement du pigeonnier

L'installation d'un pigeonnier permet de fidéliser les pigeons dans l'habitacle grâce à la mise à disposition permanente d'une nourriture saine (des graines et de l'eau). Il concentre les déjections en un lieu nettoyé régulièrement et régule les naissances en stérilisant une partie des œufs, ce qui permet d'éviter la surpopulation. En moyenne, un pigeon vit de 6 à 8 ans. Leur capacité de reproduction est énorme : six couvées de deux œufs par an et cela dès leur troisième mois. Le pigeonnier permet aussi de stopper l'apport sauvage de nourriture souvent néfaste aux pigeons.